



Tabagisme à la maison

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 26 janvier 2004

J'habite chez une personne qui fume à longueur de journée dans la maison. Bien, j'ouvre les fenêtres, cette personne s'arrange à les refermer.

Qu'est ce que je risque en étant exposé quotidiennement à cette fumée ? et comment convaincre madame x d'arrêter de fumer à l'intérieur de la maison ? étant donné que je n'ai pas le choix que faire puisque je suis sans papier

aidez moi s'il vous plait

Réponse :

L'interdiction de fumer, dont les conditions sont définies à l'article R. 3511-1 du code de la santé publique, ne s'applique pas aux lieux d'habitation privés. Pour obtenir plus de détails, parcourez les conditions particulières d'application des lois antitabac dans ce type de lieu. Pour connaître les méfaits du tabagisme passif, consultez aussi les travaux de ces [quatre groupes](#) : ils sont éloquentes :

Groupe de Travail Tabagisme Passif de mai 2001 présidé par le Professeur Dautzenberg, Communiqué du CIRC du 19 juin 2002 Rapport Cancer commandé par le ministre de la santé Convention cadre OMS publiée en 2003 et signée par plus de 150 pays. Ces enquêtes scientifiques ne laissent planer aucun doute sur la gravité du problème.